

R. Par. 29. may 64. A creuzer 18. de may 1644. de N. 337.

Monsieur

Vous aurez veu par nos precedentes et par vous verrez encore
mieux par les lettres que m^r Laurin vous envoie le
mauvais traitement que m^r. de Bedarides a continue de
faire au s^r. de Taradel dans sa maison, et en presence
de ^{m^r. de Payen} Doyen des conseillers de Parlement, en haine de ce
qu'il auroit porte plainte à m^r. l'Intendant du royaume
emprisonnement que led^t. s^r. de Bedarides auroit fait
de sa personne, de laquelle ^{seconde} violence. Il vous apparaitra
par le verbaux d'aud^t. s^r. de Payen, et vous verrez par
que led^t. s^r. de Taradel en est allé porter la plainte
à m^r. l'Intendant à nismes, lequel par une ordonnance
qu'il a faite et qui vous est envoie l'a mis sous la protection
du Roy, de la Justice, et d'aud^t. s^r. de Bedarides lequel
estant piqué de ce qu'il a eu recours aud^t. s^r. Intendant
l'a accusé le lendemain que led^t. s^r. de Taradel fu de retour
d'avoir tenu quelques discours injurieux contre le Roy =

après une chose velle. qui n'avoit pas esté signée ny par Mr. de
Groot ny par Leell. 1^{er} de Belearsides que mesmes le premier luy
devoit faire autre fois des sergens, et que Mr. Leungens crea composte. Mr
n'auraient pas des distinctions luyes a present de luy faire faire l'empres
même l'éclairci son quel le tenoyent en prison, de l'arresté ce n'est
que par vosseigneurs par luy luy site ce procès, le sans de Mr. Les que
vous en l'empres de ministres de l'ordonner même avec 1^{er} de Belearsides
de desputer de la poursuite.

J'ay veu par les dernières lettres que vous avez écrites à Mr. Leungens que vous
n'avez pas l'arresté de conseil qui fut donné contre vous mesmes en
20. Avril 1666. en vertu d'argent de Mr. de Belearsides vous faire les
pour le frais dont vous avez tant payé par les verbaux que vous
envoyastes en ce temps là, ce qui m'est de vous en envoyer maintenant
une copie pour vous l'original dans le Registre de conseil, et
adviser vous convenir avec messeigneurs de la dernière importance
pour de l'ordonner de 1. R. et pour l'honneur de la monnoye que est
arresté soit revoyé parce qu'en Mr. Leungens on peut vous l'opposer, de ne
devoir pas que vous n'estimiez pas ilam. 1^{er} ad a revocation. Si vous le demandez
Mr. de Belearsides ayant demandé de l'argent avec vous que elle est par les
de vous être par vos sergens et par visitation.

Messieurs

Après la lecture et les objections
D'Amsterdam

comme d'avoir dit qu'il n'y avoit point de fiat au
Pater du Roy, qu'il avoit promis a M^r. Le Comte de
Dome ~~un~~ de rendre la place en l'estat qu'il la
Luy remettroit, et que neanmoins Il l'avoit faite
demanteler, qu'il n'y avoit point de Prince qui en vint
de la façon, et que c'estoit le tour d'un Tyran.
Le outre ce Il l'a accusé que dernièrement sur les nouvelles
qu'on avoit de bitier, icy de la prochaine restitution de la
place, led^t S^r. de Taradell ^{avoit dit} que bien tost Il se feroit
le furet à M^r. de Haut et à tous Les officiers du Roy
qui estoient au chateau.
En suite led^t S^r. de Bedarides ayant presenté requeste
contenant ces deux chefs d'accusation, et ayant demandé
qu'il en fut informé, et qu'en autre personne fut commis
pour servir à la place de M^r. Laurin qui estoit suspect aux
officiers du chateau a cause qu'ils l'avoient emprisonné -
La Cour nomma deux commissaires pour faire l'informé
et commis ambrethier pour servir, et ensuite Il ont
eu trois ou quatre termes qui se à ce que l'enquis
comprendre, n'ayant pas encore vue l'Inquisition le chargent
fort, Mais on presuppose que ce sont des termes
fort suspects et fort reprochables
Cet affaire ne put que donner beaucoup d'Inquietude au
S^r. de Taradell et l'obliger de se tenir hors de l'estat long
temps si vous n'avez la bonté, Monsieur, de faire valoir
hautement à La Cour, que l'accusation dud^t S^r. de Bedarides
n'est qu'une recrimination, que ce dernier chef de la requeste
avoit esté le sujet de l'emprisonnement qu'il ~~est~~ doit faire
dud^t S^r. de Taradell, et pour que Il L'avis exilé, et qu'ainsy
Il en avoit luy mesme fait le châtiment, que la premiere
chef qui concernoit Le Roy, suppose qu'il fut véritable, que

